

Communiqué

Pour diffusion immédiate

N'EST PAS POUR UNE DIFFUSION AUX ÉTATS-UNIS NI POUR UNE DISTRIBUTION AUX SERVICES D'INFORMATION DES ÉTATS-UNIS.

Stelmine complète un placement privé d'unités accréditives

Québec, le 21 décembre 2022- Stelmine Canada Ltée. (TSXV : STH) ("Stelmine" ou la "Société") est heureuse d'annoncer qu'elle a conclu un placement privé sans courtier ("**Placement**") d'unités accréditives ("**Unités FT**") pour un produit brut de 933 253,50 \$.

La Société a émis un total de 3 110 845 unités FT à un prix de 0,30 \$ par unités FT. Chaque Unités FT est composée d'une action ordinaire de la Société devant être émise en tant qu' "action accréditive" au sens de la sous-section 66(15) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et la section 359.1 de l'impôt sur le revenu (Québec) (chacune, une " Action FT ") et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire non accréditive (chaque bon de souscription entier, un " Bon de souscription "). Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire supplémentaire au prix de 0,26 \$ par action ordinaire jusqu'au 20 décembre 2024.

Michael Gentile, CFA

Michael Gentile, un investisseur stratégique déjà présent dans la Société, a acquis 469 670 unités FT dans le cadre du placement, ce qui représente environ 9,9 % des actions ordinaires émises et en circulation de la Société sur une base partiellement diluée, en supposant l'exercice complet de ses bons de souscription.

M. Gentile, qui possède une vaste expérience de la gestion financière institutionnelle, est un investisseur actif et stratégique dans le secteur des petites sociétés minières, détenant des participations importantes dans plus de 20 sociétés d'exploration à faible capitalisation.

La Société a l'intention d'utiliser le produit brut du placement, plus précisément pour engager des " dépenses d'exploration canadiennes " qui sont admissibles à titre de " dépenses minières accréditives ", comme ces deux termes sont définis dans la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). De plus, en ce qui concerne les acheteurs résidents du Québec qui sont des particuliers admissibles en vertu de la Loi sur les impôts (Québec), les " frais d'exploration canadiens " seront également admissibles à l'inclusion dans la " base d'exploration relative à certains frais d'exploration du Québec " et à l'inclusion dans la " base d'exploration relative à certains frais miniers de surface ou frais d'exploration pétrolière et gazière du Québec ", comme ces deux termes sont définis dans la section 726.4.10 et 726.4.17.2 dans la Loi sur les impôts (Québec).

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a payé des honoraires d'intermédiation de 1 750 \$. Le paiement des honoraires d'intermédiation est conditionnel à l'acceptation de la Bourse de croissance TSX.

Les titres émis dans le cadre du placement sont assujettis à une période de détention légale de quatre mois se terminant le 21 avril 2023, conformément aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

À propos de Stelmine Canada

Stelmine est une société d'exploration minière junior qui se lance dans le développement d'un nouveau district aurifère (Caniapiscau) à l'est de la Baie James, dans la partie orientale sous-explorée du bassin métasédimentaire d'Opinaca où le contexte géologique présente des similitudes avec la mine Éléonore. Stelmine possède 100 % des 1 782 claims ou 939 km² dans cette partie du nord du Québec, avec en particulier les projets Courcy et Mercator.

Informations prospectives

Certaines informations contenues dans ce communiqué de presse peuvent contenir des déclarations prospectives, telles que des déclarations concernant l'utilisation prévue et le statut fiscal du produit de l'Offre, les plans d'acquisition et d'expansion, la disponibilité d'opportunités d'acquisition de qualité et la croissance de la Société. Ces informations sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles (y compris les hypothèses relatives à l'obtention de toutes les approbations nécessaires pour l'offre et les conditions générales de l'économie et du marché) qui sont soumises à des risques et des incertitudes significatifs qui sont difficiles à prévoir. Les résultats réels peuvent différer sensiblement des résultats suggérés dans les déclarations prospectives. Les risques qui pourraient entraîner des résultats différents de ceux indiqués dans les énoncés prospectifs du présent communiqué comprennent ceux liés à la capacité de réaliser l'offre selon les conditions décrites ci-dessus. La société n'assume aucune obligation de mettre à jour les énoncés prospectifs, ou de mettre à jour les raisons pour lesquelles les résultats réels pourraient différer de ceux reflétés dans les énoncés prospectifs, à moins et jusqu'à ce que les lois sur les valeurs mobilières applicables à la société l'exigent. Des informations supplémentaires sur les risques et incertitudes sont contenues dans les documents déposés par la société auprès des autorités canadiennes de réglementation des valeurs mobilières. Ces documents sont disponibles sur le site www.sedar.com.

Mise en garde

Ni la Bourse de croissance TSX ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'acceptent de responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter

Isabelle Proulx, Présidente et CEO

Stelmine

Tel : 581-998-1222

iproulx@stelmine.com

Investor Relations:

MarketSmart Communications Inc

Adrian Sydenham

Toll-free: 1-877-261-4466

info@marketsmart.ca